Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

# PANORAMA DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES • 2018

## FICHE RÉGIONALE GUYANE

## DÉFINITIONS

**L'entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (2008) concerne les « industries alimentaires », la « fabrication de boissons ». Ce champ exclut donc ici : l'artisanat commercial et le commerce de gros. L'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro SIREN attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi mono-régionales).

**L'établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro SIRET de 14 chiffres.

# CHIFFRES CLÉS

## LES IAA EN GUYANE EN 2015

**56,6** millions d'euros de chiffre d'affaires [2]

**342** salariés au 31 décembre 2015 [1]

**142** établissements [1]

**118** entreprises [2]

**0,3 ‰** du chiffre d'affaires des IAA en France [2]

**8,5%** du chiffre d'affaires manufacturier régional [2]

**14 %** de l'emploi manufacturier régional [1]

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :
- l'artisanat commercial : **16,6** millions d'euros de CA [2], **266** salariés au 31 décembre 2015 et **118** établissements [1];
- le commerce de gros : **14,7** millions d'euros de CA, **265** salariés au 31 décembre 2015 et **58** établissements [1].

(1) Source : Insee, CLAP 2015 – Traitement SSP
(2) Source : Insee, ESANE 2015 – Traitement SSP
N.B : Les chiffres présentés ne sont pas comparables à ceux de l'édition 2016 en raison d'une analyse statistique différente.

# DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

## TAUX DE MARGE PAR SECTEUR EN 2015

*Source : Insee, ESANE 2015 - traitement SSP*

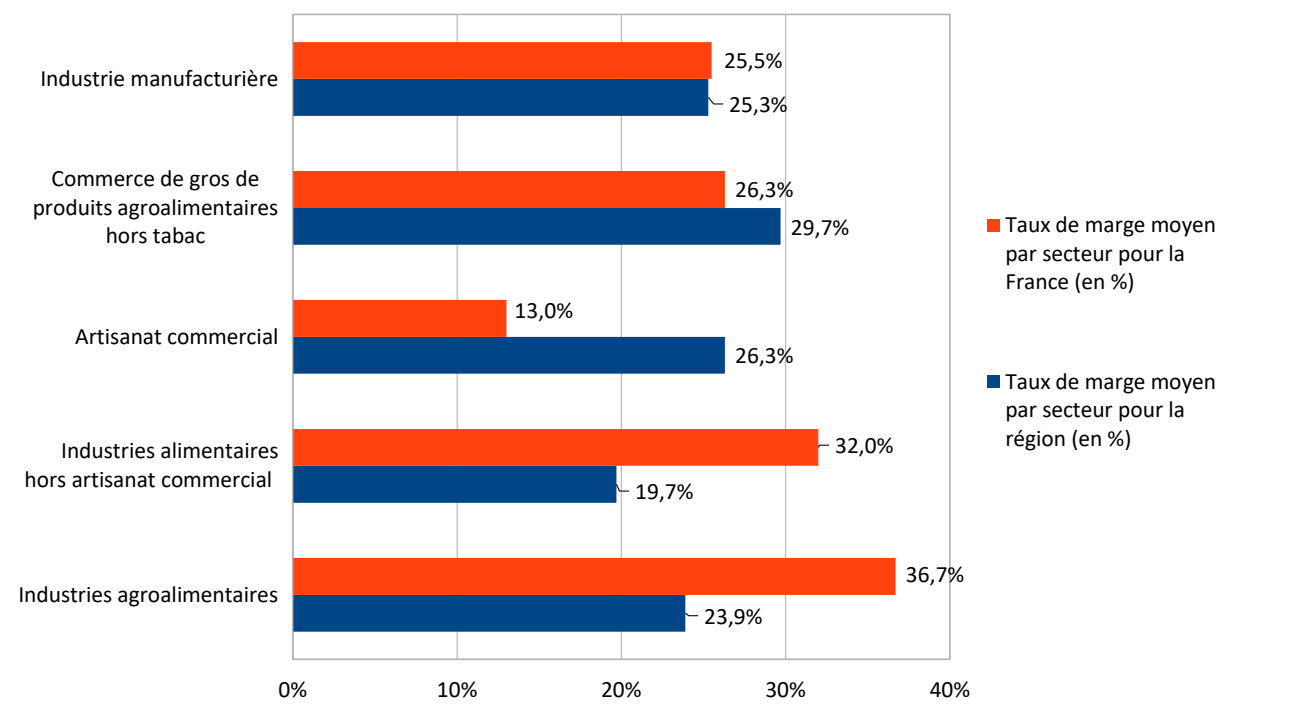


Note : Taux de marge = EBE / Valeur ajoutée aux coûts des facteurs.
Champ : Entreprises mono ou quasi mono−régionales de la région Guyane ; France

## TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR EN 2015

*Source : Insee, ESANE 2015 - traitement SSP*

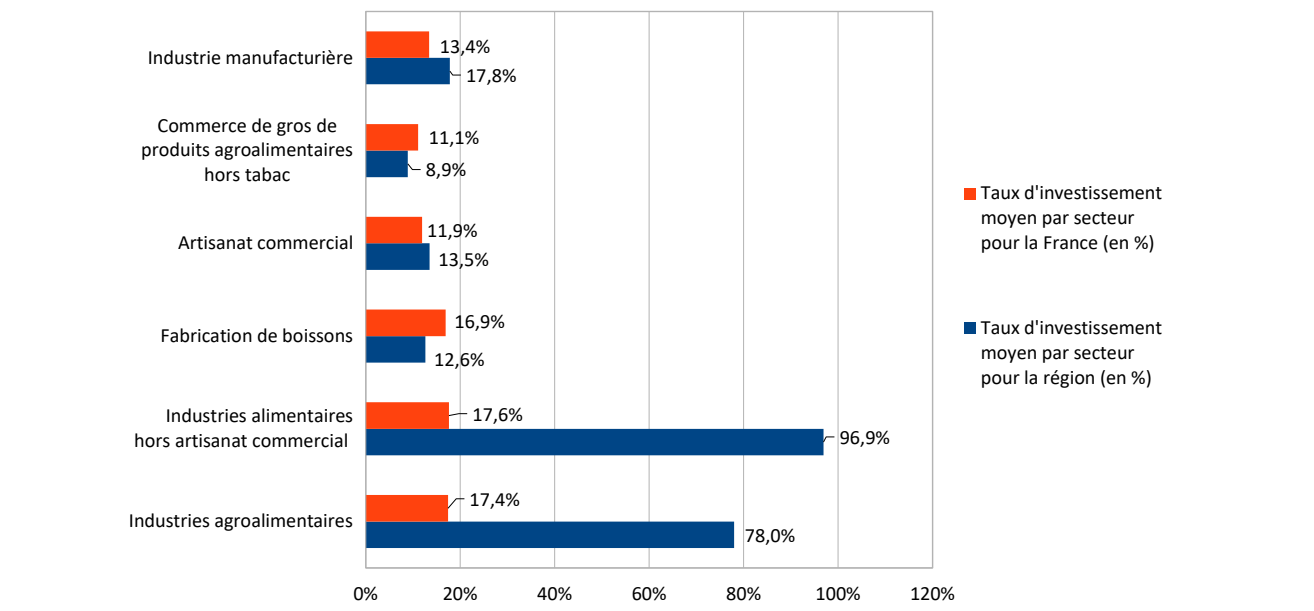


Note : Taux d'investissement = Investissements corporels bruts hors apports / Valeur ajoutée - y compris autres produits et autres charges
Champ : Entreprises mono ou quasi mono−régionales de la région Guyane ; France
N.B : Certains secteurs ne sont pas présentés en raison de la confidentialité des données. Le taux d'investissement doit être interprété avec prudence en raison de sa variabilité d'une année sur l'autre.

# L'EMPLOI DANS LES IAA, ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

## EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2015

*Source : Insee, CLAP 2015 - traitement SSP*

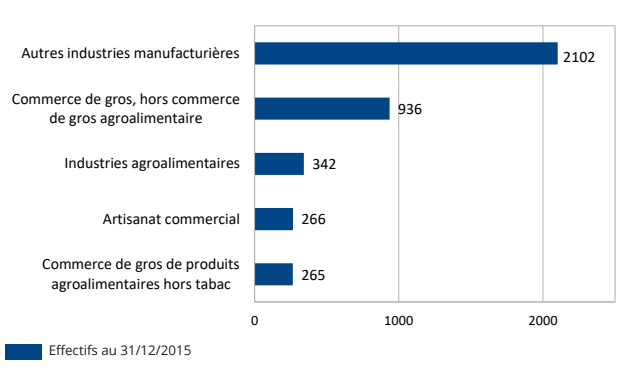


Note : L'industrie agroalimentaire (et ses composants) est hors artisanat commercial
Champ : Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Guyane

## EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2015

*Source : Insee, CLAP 2015 - traitement SSP*

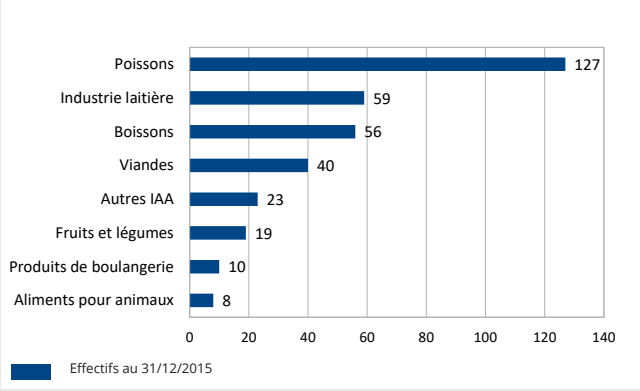


Note : L'industrie agroalimentaire (et ses composants) est hors artisanat commercial
Champ : Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Guyane

## EMPLOI PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EN 2015

*Source : Insee, CLAP 2015 – traitements SSP*

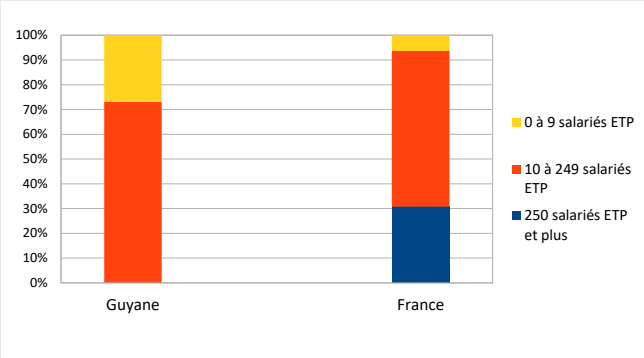


Champ : Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Guyane et en France

## EFFECTIFS SALARIÉS POUR LA RÉGION GUYANE, BASE 100 EN 2009

*Source : Insee, CLAP 2015 – traitements SSP*

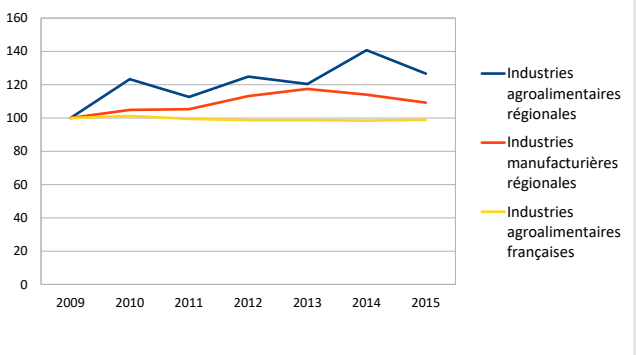


Champ : Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Guyane

# Répartition des effectifs salariés des IAA par secteur et par département

Clap 2015

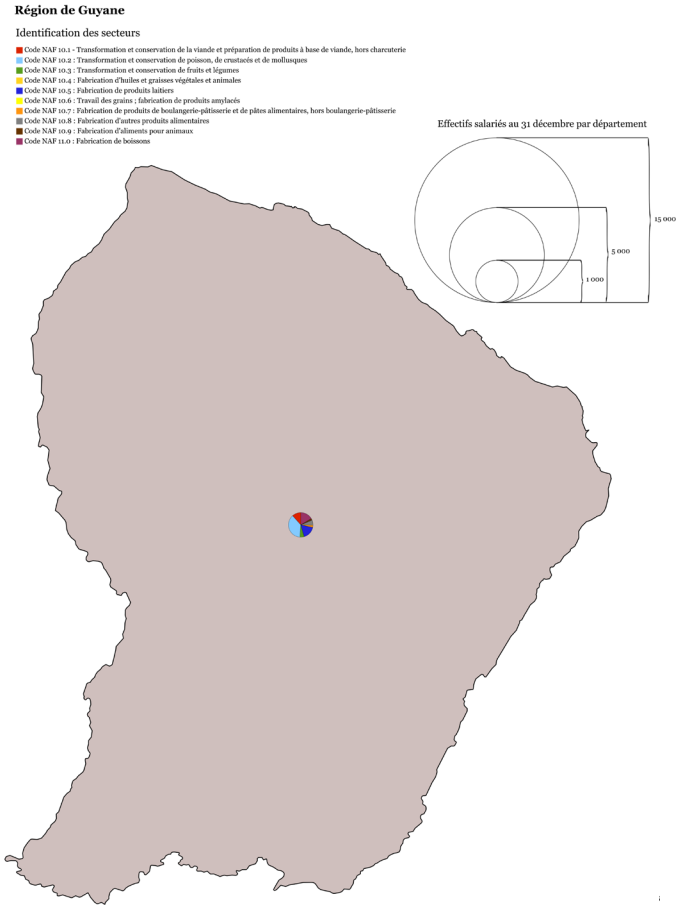


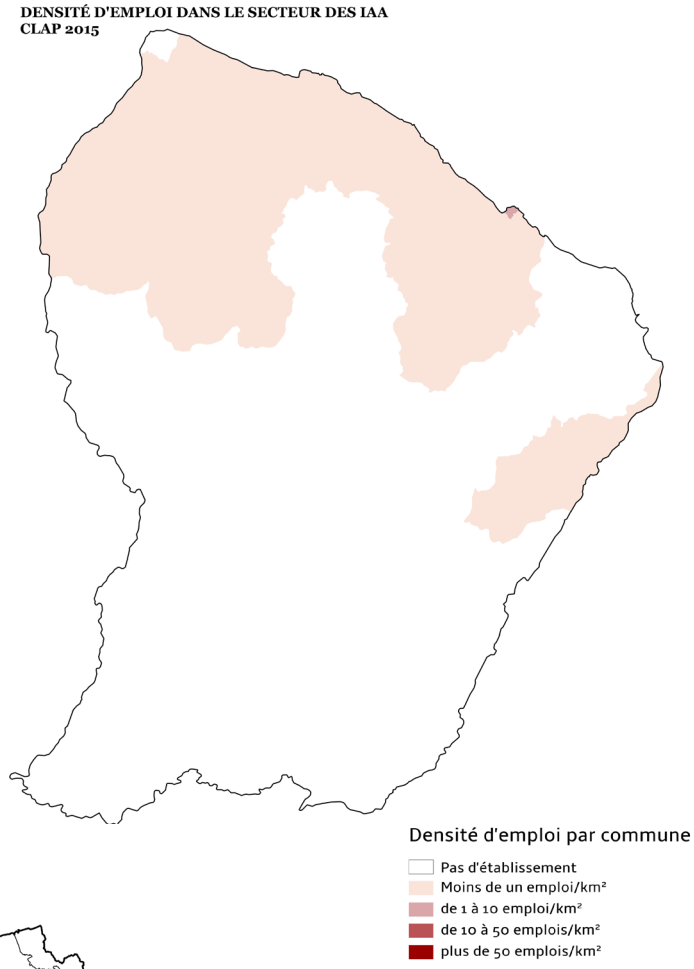


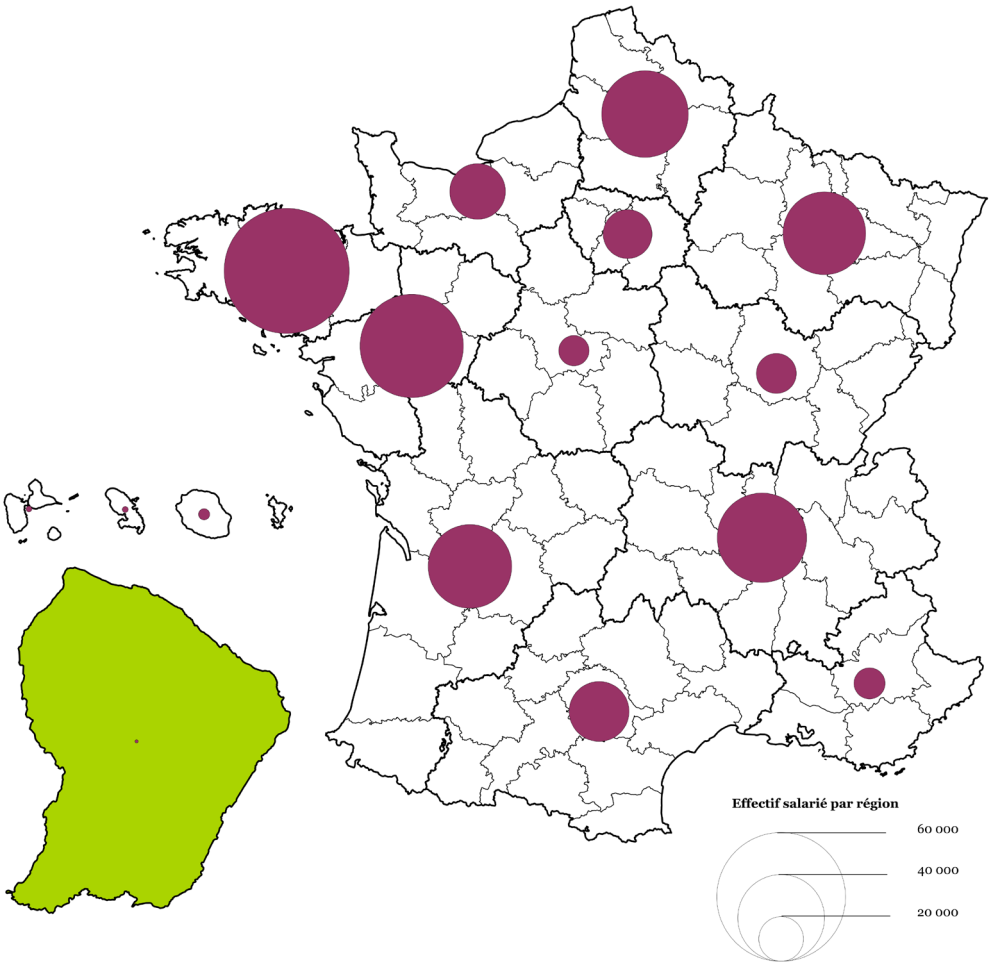

# ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

Les Industries agroalimentaires compte 118 établissements réalisant un chiffre d'affaire de 56,5 millions d'euros et générant 342 emplois, soit 14 % de l'emploi manufacturier régional. Le tissu industriel est récent et compte une forte proportion de micro entreprises artisanales (91 % des établissements emploient moins de 9 salariés). Les domaines prépondérants en termes de chiffre d'affaires sont les produits de la mer, la boulangerie pâtisserie et les fruits et légumes). Les IAA représentent une part minoritaire (7,8 %) du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière hors artisanat commercial.

L'export est à ce jour peu développé (2,14 % du chiffre d'affaire global). La Guyane compte donc à ce jour un faible nombre d'outils de transformation la rendant ainsi dépendante des importations de produits transformés de métropole, cependant les perspectives de développement sont majeures. En effet, plusieurs facteurs contextuels créent une conjonction favorable :

- à l'horizon 2030, si les tendances démographiques se maintiennent la Guyane sera peuplée de 442 000 habitants, soit un doublement de population entre 2007 et 2030[1] stimulant ainsi la demande locale ;

- le taux de couverture des différents marchés par l'approvisionnement local est faible et offre ainsi des perspectives de conquête de part de marché aux entreprises guyanaises ;

- les contraintes d'ordre logistique, réglementaire et sanitaire freinent les possibilités d'importation de produits transformés en provenance des pays voisins (Brésil, Surinam...), limitant ainsi la concurrence de ces pays ;

- la mise en place des interprofessions permet aujourd'hui de mieux structurer les filières et d'instaurer progressivement des synergies entre producteurs et utilisateurs des produits agricoles.

La qualité et l'originalité des espèces locales de poissons constituent un atout décisif de la filière pêche. Par ailleurs le faible coût « traditionnel » des produits de la pêche sur le marché Guyanais, s'il peut constituer un frein à l'investissement peut également être un atout pour développer les exportations. Le succès en local comme à l'export sur les Antilles de la gamme innovante développée par COGUMER depuis 2016 grâce à une nouvelle chaîne de fabrication de steak et boulettes de poissons, à base d'espèces locales (acoupa notamment) agrémentés d'aromates et d'épices traditionnels de la cuisine créole en témoigne. La capacité de production annuelle en produits finis est de 1 700 tonnes, dont 500 en steak et boulettes, avec une capacité moyenne journalière de 2 tonnes maximum.

Dans la filière fruits et légumes, les perspectives de développement sont importantes comme en témoigne le succès historique fulgurant de l'entreprise « délices de Guyane » (doublement de la production entre 2007 et 2016). Deux projets majeurs et fédérateurs axés principalement sur la mise en valeur des fruits exotiques et des fruits de palmiers ont émergé et prennent progressivement de l'ampleur.

En premier lieu, l'ouverture du Pôle agroalimentaire de l'Ouest guyanais (PAOG) en 2014 et de son atelier de transformation des produits a dynamisé fortement l'agro-transformation locale. Cet établissement piloté par la communauté de commune de l'ouest guyanais et financé par le programme LEADER, accompagne une quarantaine d'agro-transformateurs sur l'Ouest, dont la moitié sur la culture et la transformation des fruits de palmiers. L'Atelier du PAOG a permis à la fois le développement de nouveaux produits et procédés : aujourd'hui plus de 40 procédés ont été formalisés à l'atelier, la formalisation et la mise en avant des savoir-faire traditionnels comme les transformations de « fonfon pépé » (poudre de piment), de pâte « pinda » (pâte d'arachide) et de pulpe de fruits. Ce dispositif permet ainsi aux agro-professionnels de concrétiser leur projet et de développer une filière professionnelle d'agro-transformation tout en satisfaisant la clientèle avec une amélioration qualitative et sanitaire de l'offre de produits.

En deuxième lieu, le projet de structuration de la filière fruits de palmiers et fruits amazoniens de la SCA Bio Savane sur 4 communes de l'ouest et du littoral guyanais. Ce projet s'inscrit dans une production en mode biologique, certifié AB. Il comprend l'implantation de 350 hectares de palmiers wasaï pour alimenter la future usine de transformation, qui élaborera des jus et pulpes de fruits locaux, destinés au marché local et à l'export. La surface mobilisable en verger est déjà de 300 hectares (50 % en AB, 50 % en conversion) répartis en 25 porteurs de 5 à 50 hectares.

En ce qui concerne la filière viande, l'agrément sanitaire du deuxième abattoir de la région dans l'Ouest Guyanais, permet aujourd'hui une augmentation des capacités d'abattage et une meilleure répartition des outils sur le territoire. La production totale de viande des abattoirs a augmenté de 28 % en 2 ans, et la production bovine de 15 %.
Les enjeux majeurs de la filière sont notamment :

- la promotion de la viande locale en mettant en avant ses spécificités (élevages hyper extensifs ou de petite taille, races rustiques...) ;

- l'augmentation des capacités de stockage frigorifique des carcasses de découpe et de transformation de la viande.

En ce qui concerne la filière volailles, un projet ambitieux de montée en puissance de la filière a été déposé dans le

(1) Rapport INSEE/AFD/IEDOM : Guyane, les enjeux liés à la croissance démographique

cadre des États généraux de l'alimentation et des assises de l'outre-mer. Pour la partie volailles de ponte qui produit en local et au sol l'intégralité des œufs du territoire, un projet de casserie est à l'étude qui permettra de valoriser les œufs déclassés et d'aider à amortir les variations de l'offre et de la demande. Pour la filière volaille viande, un projet d'abattoir et d'atelier de transformation est en discussion.
Quel que soit le secteur concerné, pour profiter pleinement des opportunités importantes qu'offre le territoire, en matière de développement des IAA les défis suivants seraient à relever :

- améliorer l'accompagnement technique et sanitaire des IAA, via la création de nouveaux pôles agro-alimentaires proches des zones de production ou d'un centre technique agro-alimentaire Guyanais, afin notamment de sécuriser les approvisionnements des entreprises via une meilleure programmation de la production agricole ;

- accompagner plus précocement les porteurs de projets notamment les TPE d'un point de vue technique et financier pour éviter qu'ils soient relégués dans le secteur informel ;

- promouvoir les produits locaux et communiquer sur leurs conditions de production et leurs garanties de qualité. ■

## EN SAVOIR +

Panorama des industries agroalimentaires
http://agriculture.gouv.fr/le-panorama-des-industries-agroalimentaires

**DAAF GUYANE**
Parc Rebard – BP 5002 – 97305 Cayenne cedex
Tél. 0594 29 63 74 – Fax 0594 29 63 63

**Fiche rédigée par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane**
Octobre 2018